

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : Mme POPARD - M. MASSON - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Mise à disposition de la ferme Creuse - Convention passée entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais - Avenant n° 1

M. GRANDGUILLAUME au nom de la commission des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames , Messieurs,

Au cours de sa séance du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a décidé la mise à la disposition du Cercle Laïque Dijonnais des locaux de la ferme Creuse, sise à Recey-sur-Ource, sous la forme d'une convention qui arrive à expiration le 31 mars 2011.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à passer entre les parties, qui intégrera cette mise à disposition est à l'étude. Dans l'attente de l'aboutissement de la réflexion, il est proposé de proroger par avenant la convention de mise à disposition actuelle jusqu'à la date de prise d'effet de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens, au plus tard le 31 mai 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

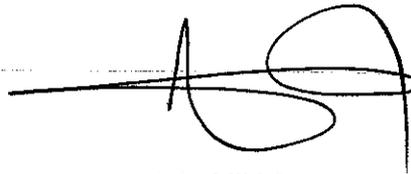
1 – décider de proroger par avenant la convention de mise à la disposition du Cercle Laïque Dijonnais de la ferme Creuse jusqu'à la prise d'effet de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à passer entre les parties, au plus tard le 31 mai 2011 ;

2 – approuver le projet d'avenant n° 1, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 – m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



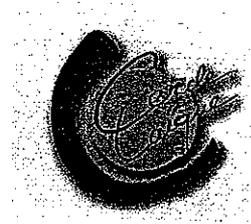
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/02/2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 FEV. 2011





AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA FERME CREUSE
CONCLUE LE 4 FÉVRIER 2005 ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LE CERCLE LAÏQUE
DIJONNAIS

~~La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011~~

et

l' Association « Cercle Laïque Dijonnais », représentée par sa présidente Madame Chantal Biver, régie par la loi du 1er janvier 1901, dont le siège est situé 3 et 5, rue des Fleurs, 21000 Dijon.

Par un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux conclue avec le Cercle Laïque Dijonnais, la Ville de Dijon et le Cercle Laïque Dijonnais conviennent de proroger la durée de ladite convention pour la mise à disposition des locaux de la ferme Creuse située à 21290 Recey-sur-Ource.

Ainsi l'article qui suit modifie l'article de la convention d'occupation à savoir :

Article 3 – DUREE

La présente convention prendra fin à la date de la prise d'effet de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui intégrera la mise à disposition des locaux de la ferme Creuse, au plus tard le 31 mai 2011.

Les autres articles restent inchangés pour la période de l'avenant.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon
L'Adjoint délégué à la Jeunesse,
à la Vie associative
et à la Démocratie locale,

Laurent Grandguillaume

Pour l' Association « Cercle Laïque Dijonnais »,
la Présidente,

Chantal Biver